



## Vivre à Villécloye

*Madame, Monsieur,*

Déjà six mois se sont écoulés depuis le précédent « Vivre à Villécloye » et il est temps de vous faire part grâce à ces quelques pages des événements qui ont marqué la vie de notre village ce premier semestre.

Je voudrais tout d'abord remercier les habitants du village qui ont accordé leur confiance à la nouvelle équipe du Conseil Municipal et cela dès le premier tour des élections. J'y vois là une certaine reconnaissance du travail accompli lors des années, des mandats précédents ... et l'invitation à poursuivre le travail au quotidien.

Elu depuis 1995, je sais ô combien il n'est jamais anodin de faire acte de candidature ; cette période étant toujours ponctuée de débats passionnés. Je réitère ici toute ma confiance à l'ensemble de l'équipe municipale, élus et réélus. Chacun d'entre nous a accepté de passer du temps et de l'énergie sans qu'aucune indemnité ne soit versée. Cela est suffisamment rare pour être souligné.

J'exprime également toute ma gratitude à l'ensemble des membres des commissions, des bénévoles, anciens et nouveaux qui, par leur investissement, permettent le bon fonctionnement de notre bibliothèque et de notre salle polyvalente, très demandée cette année encore. Je renouvelle mon appel à toutes les bonnes volontés.

L'action de chacun contribue à la dynamique de notre village. Je félicite les associations pour leur esprit d'initiative. La pièce de théâtre « Le fabuleux destin de René SARVIL » jouée le 26 avril et la Fête de la Musique le 21 juin ont connu un véritable succès.

La Vie d'un village, d'une mairie, c'est aussi les actes d'état civil, notamment la célébration des mariages. Cette année s'est déjà montrée très prolifique puisque trois unions ont été célébrées. Permettez-moi de renouveler, au nom du Conseil Municipal, tous nos vœux de bonheur aux époux.

Vous pourrez le constater en parcourant les délibérations du Conseil Municipal, la tâche est ardue mais passionnante.

Nous espérons avoir trouvé une solution durable pour le projet de la pelouse calcaire du Mont. Un jeune agriculteur a souhaité reprendre le projet de pâturage à son compte et ainsi poursuivre le travail de protection du site en collaboration avec le Conservatoire des Sites Lorrains. Dès l'année prochaine, son troupeau de moutons devrait parcourir le site. L'idée initiale associant protection de cet espace naturel sensible et installation d'un éleveur semble enfin se dessiner. Afin de soutenir ce projet et contribuer à le rendre viable, le Conseil Municipal a décidé de lui louer les terrains municipaux disponibles. Ces locations sont strictement conditionnées au projet et au respect du cahier des charges. J'ai été sollicité par plusieurs agriculteurs sur le devenir de ces terrains très difficilement partageables ; l'attribution à un jeune agriculteur nous a semblé être la décision la plus équitable.

Vous vous êtes déplacés nombreux à la réunion publique du 5 juin dernier concernant les travaux liés à l'assainissement et au remplacement du réseau d'eau potable. Cela démontre l'intérêt, probablement aussi les inquiétudes, générés par ce chantier qui va concerner notre village au moins jusqu'à la fin de l'année 2014. Je suis persuadé que ce service (rendu obligatoire par les Directives Européennes et la Loi Nationale du 30 décembre 2006) apportera une véritable plus-value, à



tous niveaux, à nos habitations, à notre village et à notre environnement dont nous sommes les premiers usagers. Par ailleurs, il serait paradoxal et incompréhensible de demander l'établissement d'une zone de protection pour notre source d'alimentation en eau potable et de ne pas nous astreindre, de notre côté, à cette même Loi qui protège notre environnement par le traitement des eaux usées.

Je suis néanmoins conscient des difficultés génératrices d'interrogations. Je me tiens à votre disposition pour y répondre au mieux avec les services de la Communauté de Communes. Je réitère ma proposition de regrouper les demandes des particuliers concernés par des travaux de connexion, espérant ainsi faire diminuer les coûts. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en adressant un courrier à la mairie. Le succès de cette réunion nous a également confortés dans notre démarche d'information des usagers.

Le Conseil Municipal et la commission concernée ont décidé de s'investir dans la création d'un site internet. L'objectif est de présenter notre village et de mettre en valeur ses atouts. Je souhaite qu'il s'agisse également d'un véritable outil de communication, sans remettre en cause la diffusion du bulletin municipal, tout le monde n'a pas accès à internet. Si nous espérons une première mise en ligne dès cet été, il devra encore s'étoffer dans les mois à venir.

Alors au plaisir de pouvoir converser avec vous, par quelque moyen que ce soit, je vous souhaite de passer un bon été et de bonnes vacances.

## **RAPPEL**

Je suis très régulièrement interpellé par des habitants se plaignant des bruits de voisinage. Cela concerne tout particulièrement les nuisances liées aux activités de bricolage, de jardinage et aux aboiements des chiens. Des arrêtés portant réglementation des bruits de voisinage existent. J'engage chacun à les respecter, en particulier les dimanches et jours fériés où les activités bruyantes sont tolérées de 10h00 à 12h00 uniquement. Des dispositifs (collier anti-aboiement notamment) contribuent à ce que le « meilleur ami de l'homme » soit aussi celui de vos voisins.

**J'encourage chacun à faire preuve de compréhension et de dialogue.**

**Luc FORGET**

*MAIRE*

## Conseil municipal du 21 février 2014

### **OBJET : Concours du receveur Municipal - Attribution d'indemnité**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,  
Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % pour 2013
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Philbert Carole
- d'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 euros à Mme Carole Philbert pour l'année 2013.

### **OBJET : Bail de chasse**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le bail de chasse signé avec Mr DAUPHIN Claude arrive à terme. Le Maire présente les différentes propositions effectuées pour la reprise du bail.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder à la signature d'un nouveau bail avec l'ACCA de BAZEILLES-SUR-OTHAIN, d'une durée de 12 ans, d'un montant de 13 €/ha + 300 € pour la location du Mont (parcelle n°40 – Référence ONF).

### **OBJET : Participation au centre de loisirs 2013**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais concernant la participation des enfants de Villécloye au centre de loisirs de Montmédy en 2013 pour un montant de 1 725.50 €.

Les crédits seront repris au BP 2014.

## Conseil municipal du 30 mars 2014

### **OBJET : Installation du Conseil Municipal et élection d'un maire et de ses adjoints**

Vu les articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivité Territoriales,

Et conformément à leurs dispositions,

Il a été procédé au vote pour l'élection du maire et de ses adjoints :

- est élu maire à la majorité absolue : M. FORGET Luc
- est élu 1er adjoint à la majorité absolue : M. HUMBLET Jean-Louis
- est élu 2ème adjoint à la majorité absolue : M. THIERCY Fabrice
- est élu 3ème adjoint à la majorité absolue : Mme LEONARD Audrey

## Conseil municipal du 30 mars 2014

### OBJET : Election des membres des diverses commissions

#### Commission Voirie/Travaux

MAYLIN Marc  
THIERCY Fabrice  
GEORGE Christelle  
LEONARD Audrey  
LUTGEN Albert  
LOREAUX Eric

#### Commission Eau

MAYLIN Marc  
THIERCY Fabrice

#### Commission Salle Polyvalente/Bibliothèque

HUMBLET Jean-Louis  
LEONARD Audrey  
DIDIER Jean-Paul  
GUIRCHE Nadine  
CHENET Laëtitia  
HUMBLET Yvette  
LA BERGE Amélie  
WISPELAERE Sylvie  
FOURY Anne-Marie

#### Commission Pelouse Calcaire

LOREAUX Eric  
GERARD Bernard  
DIDIER Jean-Paul  
HUMBLET Jean-Louis  
THIERCY Fabrice  
LEONARD Audrey

#### Commission Forêt

LUTGEN Albert (garant)  
MAYLIN Marc (garant)  
LOREAUX Eric (garant)  
CHENET Xavier  
DAUPHIN Jean-Luc

#### Commission CCAS

HUMBLET Jean-Louis  
DIDIER Jean-Paul  
GUIRCHE Nadine  
GERARD Bernard

#### Commission Journal/Communication

HUMBLET Jean-Louis  
GERARD Bernard  
LANEQUE Christian  
CHENET Laëtitia  
LEONARD Audrey

#### Commission Budget

GERARD Bernard  
MAYLIN Marc  
HUMBLET Jean-Louis  
THIERCY Fabrice  
LEONARD Audrey

#### Commission Appel d'Offres

HUMBLET Jean-Louis  
THIERCY Fabrice  
LEONARD Audrey  
GUIRCHE Nadine  
MAYLIN Marc  
LOREAUX Eric  
LUTGEN Albert

### Avis aux affouagistes

Les personnes souhaitant bénéficier de bois d'affouages sont invitées à s'inscrire en mairie avant le 15 octobre. Pour la saison 2014-2015, les parts seront réparties dans les coupes 13 et 14.

## Conseil municipal du 30 mars 2014

### **OBJET : Désignation du délégué communautaire et de son suppléant**

Suite à l'élection du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne le délégué communautaire et son suppléant :

- délégué communautaire titulaire : M. FORGET Luc
- délégué communautaire suppléant : M. HUMBLET Jean-Louis

### **OBJET : Désignation des délégués locaux du CNAS**

Suite à l'élection du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les délégués locaux du CNAS (Comité Nationale d'Action Sociale) :

- délégué des élus : Mr MAYLIN Marc, conseiller municipal
- délégué des agents : Mme PETIT Valérie, secrétaire

### **OBJET : Désignation des régisseurs de la salle polyvalente**

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, comme régisseurs de la salle polyvalente :

- Mme GUIRCHE Nadine (titulaire)
- M. MAYLIN (suppléant)

## Conseil municipal du 14 avril 2014

### **OBJET : Vote des quatre taxes**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2013.

Le Conseil Municipal décide de retenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2014 suivants :

- Taxe d'habitation (TH) : 15,24 %
- Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) : 20,70 %
- Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB): 31,98 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) \*: 13,55%

### **OBJET : Dissolution du BP Lotissement**

Le nouveau Maire présente le Compte Administratif Lotissement 2013 et précise qu'il n'y a plus lieu de maintenir le Budget Primitif Lotissement en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à la dissolution du BP Lotissement dans la mesure où il est terminé
- d'intégrer dans le BP 2014 de la Commune le déficit de fonctionnement de 30 944,20 Euros.

## Conseil municipal du 14 avril 2014

### **OBJET : Encaissement chèque MAIF – Diminution cotisation 2014**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt de l'assurance du hangar à compter du 1er avril 2014, suite à la fin du projet « Pâturages » au 31 décembre 2013.

La cotisation 2014 étant déjà réglée, la MAIF adressera à la commune un chèque de remboursement d'un montant de 248,54 Euros.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque.

### **OBJET : Nouvelles adhésion de la FUCLEM et désignation d'un délégué**

Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande des communes de :

- BEHONNE, ERIZE-SAINT-DIZIER, GERY, LES HAUTS DE CHEE, NAIVES-ROSIERES, RAI-VAL, RESSON, SALMAGNE, SEIGNEULLES, VAVINCOURT LOISEY et CULEY d'adhérer à la Fédération Unifiée des Collectivités locales pour l'Electricité en Meuse (FUCLEM), de l'avis favorable émis par le Comité Syndical de la FUCLEM le 24 février 2014.

Il rappelle que l'ensemble des communes et EPCI adhérents au syndicat mixte FUCLEM doivent formuler un avis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à l'adhésion des communes précitées pour leur adhésion à la FUCLEM
- donne tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à la présente délibération.

Le Conseil Municipal désigne Mr Luc FORGET comme délégué de la FUCLEM.

### **OBJET : Désignation des régisseurs de la salle polyvalente**

Après lecture de la démission de Mr HUMBLET Jean-Louis du poste de régisseur de la salle polyvalente, Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, comme régisseurs de la salle polyvalente :

- Mme GUIRCHE Nadine (titulaire)
- Mr MAYLIN Marc (suppléant)

### **OBJET : Location des terrains communaux**

Le Maire expose au Conseil Municipal la situation : suite à la cessation d'activité de Mr DEBREUX, la commune récupère les terrains communaux mis en location, soit 11 ha environ.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les différentes candidatures pour cette location, compte-tenu des difficultés à partager le lot, au regard de sa configuration, entre les différents exploitants intéressés. Le Maire propose de l'attribuer à un jeune agriculteur en cours d'installation.

Après le départ de Mr LOREAUX Eric au moment du vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'octroyer le nouveau contrat de bail à Mr LOREAUX Quentin.

En outre, Mr LOREAUX Quentin se voit attribuer en location-bail de 9 ans la prairie du Mont ZM n°23 lot 2 d'une contenance de 7 ha 79 a et la parcelle ZL n°28 d'une contenance de 1 ha 74a 45 ca.

L'ensemble de toutes ces locations est conditionnée par le pâturage de la pelouse calcaire du Mont par Mr LOREAUX Quentin en adéquation du plan de pâturage du Conservatoire des Sites Lorrains.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce projet.

## Conseil municipal du 14 avril 2014

### OBJET : Indemnités Maire et Adjoint

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant les indemnités du Maire et de ses adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- vote que ni Monsieur le Maire ni ses adjoints ne percevront d'indemnités au cours de leur mandat.

### OBJET : Opposition à tiers détenteur

Le Maire présente au Conseil Municipal les titres impayés pour la commune et précise que chaque titre impayé doit nécessiter son accord afin que la Trésorerie puisse engager les poursuites.

Afin d'accélérer la procédure, le Trésorier propose au Maire de l'autoriser à procéder aux poursuites de manière permanente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise de manière permanente le Trésorier à pratiquer les oppositions à tiers détenteur.

### OBJET : Prix concessions cimetièrè

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'actuellement le prix des concessions cimetièrè est de 46,75 €. Il propose de modifier ce montant à 50 € pour une durée de 50 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition du Maire en fixant le prix des concessions cimetièrè à 50 € pour une durée de 50 ans.

### OBJET : Changement de compteur à la source

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de changer le système de comptage à la source et présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise EISCHORN d'un montant de 741 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise EISCHORN pour un montant de 741 € HT et s'engage à procéder au changement de compteur dans les plus brefs délais.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce dossier.

## Marche gourmande 7 septembre 2014 à Villécloye



### « Sur les traces du chemin de fer en 1914 »

3 départs prévus : 11h / 12h / 12h30

Plus ou moins 6 km

Arrêts dégustation et arrêts patrimoine

Présentation 1914 Villécloye et ses environs.

Evolution de l'uniforme

Artisanat des tranchées

Spectacle de fin : **Stenay 1914**

sur le stade de Montmédy.

## Conseil municipal du 14 avril 2014

### OBJET : Commission Impôts (CCID))

Après réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2014, le Maire et le Conseil Municipal proposent les membres ci-dessous pour la Commission des Impôts :

#### Titulaires

ROUSSEAU Véronique  
27, avenue de Verdun 55600 MONTMEDY

SIMON Françoise  
8 bis, rue du Clamart 55600 VERNEUIL GRAND

GERARD Bernard  
23, rue du Chauffour 55600 VILLECLOYE

LOREAUX Eric  
9, rue Houdia 55600 VILLECLOYE

LEONARD Audrey  
1, rue Houdia 55600 VILLECLOYE

GEORGE Christelle  
9 bis, rue Houdia 55600 VILLECLOYE

MAYLIN Marc  
8, route de Velosnes 55600 VILLECLOYE

WAGNON Dominique  
8, rue du Claude 55600 VILLECLOYE

RADEL Frédéric  
3, rue Houdia 55600 VILLECLOYE

THENEVIN Sébastien  
5, rue Floribu 55600 VILLECLOYE

DAUPHIN Jean-Luc  
4, Lotissement Floribu 55600 VILLECLOYE

DENIS Pascal  
1, route de Velosnes 55600 VILLECLOYE

#### Suppléants

COURTAUX Daniel  
2, rue des Remparts 08370 LA FERTE S/CHIERS

CHEVANCE Stéphanie  
62, rue Principale 55700 INOR

DIDIER Jean-Paul  
10, rue du Claude 55600 VILLECLOYE

HUMBLET Yvette  
4, place du Horlay 55600 VILLECLOYE

DEBREUX Annette  
2, rue de la Mairie 55600 VILLECLOYE

GUIRCHE Nadine  
12, rue du Claude 55600 VILLECLOYE

FRANCIER Jean  
6, rue Floribu 55600 VILLECLOYE

ROCABOY Nathalie  
14, La Hogue 55600 VILLECLOYE

FORGET Agnès  
8, place du Horlay 55600 VILLECLOYE

RADEL Laurence  
3, rue Houdia 55600 VILLECLOYE

BRION Henri  
9, route de Velosnes 55600 VILLECLOYE

THIERCY Guy  
1, chemin de Ste-Ernelle 55600 VILLECLOYE

En outre, la commune certifie qu'elle est propriétaire de toute la surface boisée et ne doit donc pas nommer de commissaires propriétaires de bois.

### **Les travaux d'assainissement ont commencé...**

Après une réunion à la salle polyvalente qui a été suivie par plusieurs d'entre vous, les travaux d'assainissement, diligentés par la codecom, ont commencé rue Houdia. Un calendrier des travaux est consultable en mairie. Un technicien de l'entreprise Colle passera prochainement chez vous pour définir avec lui l'emplacement de la boîte de raccordement. Enfin, toutes personnes intéressées par des travaux privés liés à l'assainissement (comme le sablage d'une fosse sceptique) sont invitées à se présenter en mairie afin de pouvoir mutualiser le coût d'intervention d'une entreprise et ainsi en favoriser une baisse.

D'avance, merci pour votre compréhension pour les dérangements occasionnés par ces travaux.



## Conseil municipal du 14 juin 2014

### **OBJET : Achat d'un photocopieur**

Le Maire expose au Conseil Municipal plusieurs devis concernant l'achat d'un photocopieur.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'entreprise CANON pour l'achat d'un photocopieur couleur reconditionné pour un montant de 2 350 € HT.

### **OBJET : Création d'un site internet**

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un site internet pour la commune et lui présente le devis de l'entreprise Allo PC Services.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création du site internet et le devis proposé par l'entreprise Allo PC Services d'un montant de 240 € TTC.

### **OBJET : Délibération d'ordre général**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire pendant toute la durée de son mandat, à :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que prendre les décisions mentionnées au III. de l'article L.1618-2 et au a. de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c. de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires pour un montant maximal de 100 000 €
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.

### **OBJET : Aménagement paysager**

Le Maire présente au Conseil Municipal la facture de l'entreprise POSTA pour l'aménagement paysager de la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le règlement de la facture de l'entreprise POSTA pour un montant de 208,90 € TTC.

### **OBJET : Pose nouveau compteur eau**

Le Maire présente au Conseil Municipal la facture de l'entreprise Philippe GERARD pour la pose d'un nouveau compteur à l'habitation de Mr Jean-Louis HUMBLET.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le règlement de la facture de l'entreprise Philippe GERARD pour un montant de 105,60 € TTC.

## Conseil municipal du 14 juin 2014

### **OBJET : Prix des affouages**

Le Maire indique au Conseil Municipal que le prix des affouages est inchangé depuis 2009.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le maintien du prix des affouages à 5 € le stère pour la saison 2013/2014.

Ce prix sera maintenu à 5 € le stère pour les années suivantes jusqu'à nouvelle délibération.

### **OBJET : Vente du véhicule C15**

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le véhicule C15 de la commune, vu l'arrêt du projet « Pâturages ».

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la vente du C15. Le prix n'est pas déterminé, il le sera après consultation d'un garagiste.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en vente du C15.

### **OBJET : Projet d'accueil de personnes en TIG**

Le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'accueil de personnes en TIG (travail d'intérêt général) et soumet les documents relatifs à ce projet.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce projet et décide de proposer Mr LUTGEN Albert comme encadrant technique.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce projet au sein de la commune.

### **Un site INTERNET sur Villécloye ?** **C'est pour bientôt !**

La nouvelle municipalité a tenu à commencer son mandat avec la création d'un site internet sur notre village afin de centraliser toutes les informations qui le concernent. Il est bien évident que vous pourrez y trouver également tous les documents administratifs dont on a tous besoin un jour ou l'autre. Ce site permettra également à la commune de vous informer sur l'avancée des travaux d'assainissement. Toutes les manifestations liées aux différentes associations seront également annoncées.

Attention, dès la mise en ligne de ce site, celui-ci sera encore en cours de construction, et sera appelé à évoluer dans les mois à venir.

L'adresse de mise en ligne vous sera communiquée ultérieurement.

### **A noter dans nos agendas :**

La secrétaire sera absente du lundi 4 août au dimanche 24 août 2014. Merci de bien vouloir prévoir toutes vos démarches administratives avant son départ en congé.

Reprise des permanences de mairie : vendredi 29 août 2014.

### **Courrier des lecteurs**

Sachez que cette rubrique est toujours à votre disposition. Il vous suffit pour cela de déposer votre article avant le 30 septembre 2014 à la mairie. Tout article doit être signé et remis en main propre au maire ou à la secrétaire.

## Quoi de neuf à la salle polyvalente ?

La salle des fêtes de Villecloye peut accueillir 200 personnes à table, vaisselle prévue à cet effet, elle dispose d'une cuisine professionnelle, idéale pour vos baptêmes, mariages, réunions de famille, rassemblement associatif...

- Elle était gérée jusqu'à présent par Mme FOURY Anne-Marie, Mme THIERCY Martine, Mme SCHROBILTGEN Martine et M. HUMBLET Jean-Louis. Ayant consacré de nombreuses heures à cette tâche, Mme THIERCY, Mme SCHROBILTGEN et Mme FOURY ont décidé de passer la main à une nouvelle équipe. Nous les remercions encore pour leur disponibilité et pour l'énergie déployée au service de cette salle.
- Après un passage de témoin, une nouvelle équipe a été composée : Mlle LABERGE Amélie, Mme CHENET Laetitia, Mme GUIRCHE Nadine, M. DIDIER Jean-Paul, M. HUMBLET Jean-Louis et Mme LEONARD Audrey. Mme FOURY a décidé de se maintenir suppléante et nous l'en remercions.
- Quatorze ans après son inauguration, quelques travaux de rénovation sont prévus en fin d'année ou au cours de l'année prochaine, ainsi que l'achat d'une laveuse électrique. A cette occasion, nous avons décidé de revoir les tarifs de location qui datent de l'inauguration, ils seront appliqués à partir des locations de 2015.
- Nous rappelons que les visites de la salle sont effectuées dans la mesure du possible aux heures d'ouverture de la bibliothèque, à savoir le mercredi de 14 à 16H et le samedi de 14 à 16H. La personne à contacter : M.HUMBLET Jean-Louis : 06.42.10.68.37

Pour rappel :

HORAIRE	SALLE		SALLE+CUISINE	SALLE+CUISINE+VAISSELLE
DEMI-JOURNEE Café pour enterrement (67 €)	HT	56,02 €	71,07 €	83,61 €
	TTC	67 €	85 €	100 €
JOURNEE / SOIREE	HT	83,61 €	100,33 €	112,87 €
	TTC	100 €	120 €	135 €
JOURNEE et DEMIE	HT	137,95 €	154,68 €	167,22 €
	TTC	165 €	185 €	200 €
WEEK-END	HT	196,46 €	225,75 €	238,29 €
	TTC	235 €	270 €	285 €
Annulation réservation salle pour les associations du village.	125, 41 € HT, soit 150 €			
Frais d'entretien salle	62,70 € HT, soit 75 € TTC			
Frais entretien vaisselle si besoin	62,70 € HT, soit 75 € TTC			

### La bibliothèque se porte bien !

Suite aux articles parus dans les derniers Vivre à Villécloye, Mme Humblet est heureuse de pouvoir compter dorénavant sur des nouvelles forces vives, à savoir Laëtitia Chenet, Audrey Léonard et Sylvie Wispelaere. Les heures d'ouverture ne changent pas :

- le mercredi de 14h à 16h
- le samedi de 14h à 16h
- 

Le fonds de la bibliothèque va dans les prochains jours être informatisé afin de mieux gérer les différents prêts. A ce sujet, il serait bienvenu que la durée du prêt ne dépasse pas 3 semaines afin que les livres puissent passer dans les mains de plus de lecteurs et pour nous permettre également de vous rencontrer plus régulièrement à la bibliothèque.

Cette nouvelle équipe vous attend encore plus nombreux et est ouverte à toute idée d'activités dans ses murs.

## Etat civil

### Naissances :

TARTARE Maël : né le 19/03/2014

### Décès :

Aucun

### Mariages :

*MAUS Frédéric et DELTENRE Shirley  
le 7 juin 2014*

*THENEVIN Olivier et TARTARE Alexandra  
le 14 juin 2014*



*LA BERGE Pierre et LAURANT Jennifer : le 5 avril 2014*



## Fêtes & Loisirs

**Le comité des fêtes peut déjà vous annoncer les prochaines manifestations qui auront lieu :**

- le samedi 25 octobre 2014 avec sa soirée dansante Karaoké
- son loto qui aura lieu le 30 novembre 2014 .

En vous espérant nombreux, nous vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes vacances.

### Repas de printemps du 03/05/2014

C'est dans une ambiance amicale et décontractée que s'est déroulé le repas de Printemps cette année. C'est une cinquantaine de personnes qui s'est réunie autour d'un couscous, préparé par M. Baston de Stenay, que petits et grands se sont amusés. Jeux et animations étaient au rendez-vous. Merci à tous pour votre participation et à l'année prochaine.

### Fête de la Musique 21/06/2014

Cette année, comme l'année dernière avec le soleil en plus, s'est déroulée la Fête de la Musique sur le terrain de foot avec l'amicale participation de Théo et des Windjammers qui nous ont fait passer une excellente soirée. Merci pour votre participation.

### Carnaval, quand tu nous tiens !



C'est par une belle journée ensoleillée que petits et grands se sont réunis pour fêter Carnaval. Instruments de musique et chansons sont venus égayer les rues de notre village. Cette magnifique journée s'est terminée à la bibliothèque par un bon goûter et le partage des bonbons et gâteaux. Nous tenons à remercier tous les gens du village qui sont toujours aussi généreux pour nos enfants.

## Les Amis d'Ernelle

### Le trésor en chocolat à Sainte-Ernelle



C'est par une belle matinée d'avril que les cloches sont passées au village sur le site de Sainte-Ernelle, que petits et grands se sont alors retrouvés à la traditionnelle chasse aux œufs organisée par Le Comité des Fêtes. Une très belle récolte chocolatée qui a ravi tout le monde. A l'année prochaine !!!

### Sarvil est venu enchanter notre village le temps d'une représentation...



Les rayons du soleil vont parfois se nicher dans les petites salles des plus petites communes. Une bonne idée pour cette période de printemps au début plutôt morose. Montés de Marseille pour la plupart ou de Paris pour certains, Les carbonis se sont installés le temps d'une soirée à la salle polyvalente de notre village. Et ils ont bien fait. Avec Sarvil, « l'oublié de la canebière » ils nous ont entraîné en chansons, pour un merveilleux voyage dans le temps, à l'époque où Pagnol triomphait au cinéma et les opérettes de

Scotto faisaient chanter la France entière, entre 1930 et 1945.

Le nom de Sarvil ne vous dit rien ? C'est pourtant l'auteur de célèbres chansons comme « Le plus beau tango du monde », ou encore « Adieu, Venise provençale », ou encore « Cane, Cane, Canebière ».

Pourtant, ce spectacle n'était pas un article réservé au plus de 60 ans, bien au contraire ! Les 5 comédiens-chanteurs ont revisité cette histoire avec un humour et un bonheur, tout ce qu'il y a de plus actuel. Emmenée par Ali Bougheraba, cette troupe s'est amusée, et le public, venu nombreux, s'y est laissé prendre. Ils chantent tous aussi bien qu'ils jouent, et inversement. Et bonne mère, ça fait du bien !

Peut-être dans nos murs prochainement...

Manifestation organisée, dans le cadre du collectif « Les Chat'Ernelle », par *Les Amis d'Ernelle*, le samedi 26 avril 2014.